

## **PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 mai 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 16 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAILLEVETTE, dûment convoqué le 07 mai 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Noël Vincent GRIOLET, Maire

**PRÉSENTS** : Messieurs Noël Vincent GRIOLET, Guy MARY, Philippe MENADIER, Jean-Michel BOUYER, François de SARIAC, Robert DUC, Mesdames Catherine BOUYER, Sylviane SANCHEZ, Josiane POITEVIN, Nathalie GASS.

**ABSENT EXCUSÉ** : Messieurs Thomas DÉBARBOUILLÉ, Denis VOLAY, Anthony DESMOULINS, Marlène GONZALEZ ayant donné pouvoir à Madame Josiane POITEVIN, Madame Angèle BAZIN ayant donné pouvoir à Monsieur François de SARIAC.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Guy MARY

### **2018MAI01 : Approbation du PV de la réunion du conseil municipal du 22 mars 2018**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 22 mars 2018  
Monsieur de SARIAC lit ses commentaires écrits :

#### **1- Approbation du PV du Conseil Municipal du 22 mars 2014 :**

Approbation avec les réserves suivantes :

- le PV ne reprend pas les discussions et remarques soulevées durant la présentations des différents points.
- Le montant du taux communal de la taxe d'habitation de 12,54% bien qu'inchangé depuis 2009, reste un des plus élevé de la Presqu'île d'Artvert (il a augmenté de 36,6% entre 2000 et 2009)
- Le montant du taux communal de la taxe foncière sur le bâti de 17,98% également inchangé depuis 2009, après avoir augmenté de 39,6% depuis 2000.
- Il aurait été intéressant et constructif d'avoir la comparaison de l'évolution de nos dépenses 2017, de nos objectifs 2018 en perspective avec la situation 2016.

Dans ces conditions les comptes de la commune ne peuvent qu'être bons au regard du peu d'actions engagées.

Des questions importantes se posent :

- Fallait-il maintenir les taux à de tels niveaux si pas d'objectifs d'actions concrètes et rapides à mettre en face ?
- Comment les moduler et sont-ils modulables pour anticiper un rééquilibrage des nos comptes en vue de la suppression de la taxe d'habitation ? Ce problème reste entier.

*Réponse de Monsieur MARY : il faut comparer les taux avec le reste du Département il apparait que nous ne sommes pas dans les communes « chères » du Département. Ce taux est nécessaire à l'équilibre des finances municipales, au vu du peu de ressources annexes.*

### **2018MAI02 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018 :**

Le maire rappelle au conseil municipal que lors du vote du budget, les subventions n'ont pas été attribuées comme il convient pour l'année 2018.

Après avoir pris connaissance des demandes de subventions parvenues en Mairie, et vu l'avis de la commission des finances réunie le 09 mars 2018, il propose de voter les subventions pour 2018.

*Monsieur MENADIER demande que la subvention attribuée au Club BMX, auquel adhère plusieurs enfants et*

adolescents de la commune soit votée à 200 euros au lieu des 100 euros proposés par la commission de finances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'accorder les subventions suivantes :

#### SUBVENTIONS 2018

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2017	MONTANT SOLLICITE 2018	PROPOSITION 2018
GROUPEMENT DES PENSIONNES DE LA MARINE MARCHANDE DE LA TREMBLADE	200,00 €	200,00 €	200,00 €
COLLECTIF CARITATIF DE LA TREMBLADE	800,00 €	750,00 €	800,00 €
ENTRAIDE PROTESTANTE	/	100,00 €	100,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	/	Pas de montant	100,00 €
CLUB BMX BREUILLET	/	500,00 €	200,00 €
REFUGE LES AMIS DES BETES de ROYAN	100,00 €	250,00 €	100,00 €
FNACA DE LA TREMBLADE	100,00 €	Pas de montant	100,00 €
SOCIETE NATIONALE SAUVETAGE EN MER	300,00 €	Pas de montant	300,00 €
ASS. DE PROTECTION DES CHATS ABANDONNÉS (APCA)	/	Pas de montant	100,00 €
DONNEURS DE SANG CANTON DE LA TREMBLADE	100,00 €	Pas de montant	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 600,00 €</b>	<b>1 800,00 €</b>	<b>2 100,00 €</b>

Madame Catherine BOUYER et Monsieur Jean-Michel BOUYER arrivent à 18heures 30

#### **2018MAI03 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE :**

Par délibération du 26 janvier 2016 la commune de Chaillevette a décidé de procéder à construction d'un nouveau restaurant scolaire.

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a confirmé que l'opération envisagée était éligible à l'attribution d'un fonds de concours, et a demandé que lui soit fourni le plan de financement et la notification des subventions attribuées (éléments reçus par la CARA le 14 mars 2018).

Le coût total de cette opération s'élève à :

Estimations	Montants
<b>Montant total de l'opération (montant HT)</b>	<b>624 975.30 €</b>
<b>Subventions accordées</b>	
Etat – DETR	156 243.83 €
Département	135 000.00 €
<b>Total des subventions</b>	<b>291 243.83 €</b>
<b>RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE</b>	<b>333 731.47 €</b>

Selon les critères d'attribution établis par la CARA, la commune de Chaillevette peut solliciter un montant de fonds de concours représentant 50 % de la part résiduelle après subventions restant à la charge de la commune, et plafonné à 150 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide

- De solliciter l'octroi du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour la construction d'un nouveau restaurant scolaire
- D'approuver la convention de versement du fonds de concours correspondante,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

#### **2018MAI04 – CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'ENTRETIEN DES CLOCHES DE L'ÉGLISE :**

Monsieur le maire informe le conseil que les cloches de l'église, dont le mécanisme de commande a été changé en juillet 2016 font l'objet d'un contrôle annuel. IL propose de contractualiser ce contrôle par une convention de maintenance avec l'installateur pour une durée de 5 ans.

Ce contrat comprend la vérification des cloches, des moteurs de sonnerie de l'horloge et du cadran pour un montant annuel de 210.81 € H.T..

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité
- D'accepter les termes de la convention définissant les modalités d'entretien des cloches de l'église
- D'autoriser le Maire à signer la convention et toutes pièces à intervenir

*Monsieur de SARIAC fait remarquer que les la cloche de l'horloge de la mairie n'a toujours pas été remise en service et qu'il trouve cela très dommageable. Elle fait partie du patrimoine communal. Monsieur le Maire répond que pour lui il n'y a pas lieu de faire fonctionner la cloche, le fonctionnement en silence de l'horloge suffit et que l'installation récente de celle-ci ne s'apparente pas à un patrimoine de valeur.*

#### **2018MAI05 : FEU D'ARTIFICE 14 JUILLET**

Le Conseil Municipal prendra connaissance de la proposition transmise par FILLON PYROTECHNIE pour la conception, la fourniture des produits pyrotechniques, la prestation de tir, l'assurance RC à 4 000 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité valide le devis présenté et autoriser le Maire à signer les pièces à intervenir

#### **PRESENTATION DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA MAIRIE ET DE LA RUE DU PORCHE**

Rue de la Mairie: une majorité d'élus n'est pas favorable à la mise en place de chicanes avec un stationnement.

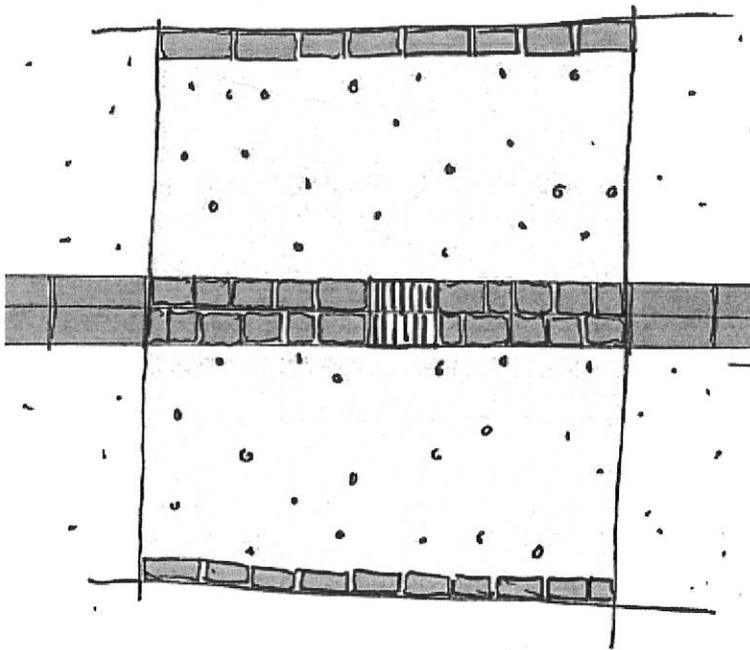
Monsieur DUC demande s'il ne vaudrait pas mieux attendre d'enfouir tous les réseaux avant de refaire les trottoirs.

Il faut environ 3 ans entre la demande d'enfouissement et la réalisation des travaux et il est urgent que les trottoirs de la rue soient praticables pour les piétons. Il est donc proposé de refaire la partie de chaussée où les réseaux sont enfouis (devant mairie et école) en enrobé et le reste en bicouche, moins onéreux en attendant l'enfouissement des réseaux.

Monsieur de SARIAC demande qu'une peinture routière soit faite pour délimiter le milieu de chaussée notamment dans le virage au niveau de la rue des Fontaine. Il demande également s'il n'y aurait pas d'autres solutions que les chicanes pour faire ralentir les voitures. Il suggère un feu tricolore qui passe au rouge lorsque les voitures vont trop vites.

En tout état de cause, l'esquisse proposée par le syndicat de la voirie sera à revoir.

Rue du Porche : le projet d'aménagement est établi avec un caniveau au centre de la chaussée et sans trottoir. L'option retenue pour la bande de roulement est l'enrobé avec un traitement des bandes de chaussée comme le schéma ci-dessous :



### QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire présente la demande de la Cabane de Chat'Sa qui souhaite mettre des tables le long du quai en y installant une barrière. Il soulève le danger en la traversée entre le restaurant et cette terrasse ainsi que le risque par rapport au quai. Le sujet sera discuté à la prochaine commission portuaire.

Monsieur de SARIAC demande que la vitesse soit limitée sur le port de Chatressac. En ce qui concerne l'interdiction aux chiens, les panneaux sont en cours de commande.

Monsieur le Maire informe que la maison à côté de la mairie et du restaurant scolaire va être mise en vente et le conseil va devoir étudier l'opportunité de se porter acquéreur.

Monsieur DUC demande ce qu'il advient du projet de panneau d'entrée de commune au vu des interdictions et nouvelles normes imposées par la DDTM. Monsieur MARY propose de rencontrer la DDTM afin de savoir précisément ce qui peut être fait. En tout état de cause, il faut enlever le support de l'ancien panneau. Des plus petits panneaux pourraient être positionnés à chaque entrée de bourg.

Qu'en est-il de la sécurité de l'abri bus face à la place de Verdun. Une barrière au-dessus du fossé inciterait les jeunes à s'y suspendre et ne rien mettre entraîne un risque de chute. Il faut demander à une entreprise de sécuriser l'extrémité de l'abribus.

Monsieur de SARIAC signale que les horaires de bus ne sont pas affichés sur les abribus. Madame SANCHEZ lui répond que ce sont des arrêts pour les transports scolaires et qu'il n'y a donc pas d'horaire mentionné. Il demande également que des plans de la commune affiche des plans dans les abribus. Ces abribus sont propriété de la CARA et c'est elle qui est signataire et bénéficiaire la convention d'affichage, la commune ne peut l'utiliser.

Monsieur MENADIER renchérit sur la nécessité d'un plan de la commune affiché et demande quelles sont les possibilités pour les entreprises qui veulent indiquer leur direction sur la commune.

Il signale que les sanitaires du camping fuient et relance le sujet de la réhabilitation du bâtiment central. Messieurs DUC et MARY rappelle la rencontre avec l'architecte du CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement) mais ses propositions étaient disproportionnées par rapport aux besoins et attentes de la commune. Une autre piste est possible avec la société « les cabanes d'ici » qui serait moins onéreuses. Il reste à voir ce qui peut être proposé comme aménagement.

Monsieur de SARIAC soulève le sujet de la double cale du port de Chatressac qu'il constate en mauvais état. Monsieur MENADIER lui répond que cette cale est comme ça depuis au moins 40 ans, qu'elle est (comme la plupart) posée sur de la vase et que quoi qu'il soit fait le problème restera. Hormis la solution de démolir la cale existante et en reconstruire une pour un coût hors de portée pour le budget du port.

Il informe également que l'association REPAIR CAFÉ, qui répare les objets électriques sera présente à Chaillevette le 30 juin 2018 de 9 heures à 12 heures au port de Chatressac à « Seudrement Kayak ». Les intervenants répareront, sur place et dans la mesure du possible ce qui leur sera apporté.

Madame POITEVIN signale des candélabres défilants et que le bois de la croix du calvaire rue du Velours est en mauvais état. Vérification effectuée par un agent municipal, il s'agit de lichen, le nettoyage va être fait.

Monsieur MENADIER relance l'idée de faire un pôle commercial à proximité de la mairie pour y créer un centre bourg et regrouper les commerces et éventuellement l'agence postale. Il souhaite que la commission bâtiments se réunisse pour aborder le sujet et celui de l'avenir de la COOP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30

Bon pour affichage



